

---

Discussion engagée à la lecture de la dénonciation faite par la société populaire d'Etampes concernant des rassemblements contre-révolutionnaires formés par des prêtres, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Jean-Baptiste Clauzel, Jean-Pierre Couturier, Laurent Le Cointre, Philippe Charles Aimé Goupilleau de Montaigu

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Clauzel Jean-Baptiste, Couturier Jean-Pierre, Le Cointre Laurent, Goupilleau de Montaigu Philippe Charles Aimé. Discussion engagée à la lecture de la dénonciation faite par la société populaire d'Etampes concernant des rassemblements contre-révolutionnaires formés par des prêtres, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 314;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36105\\_t2\\_0314\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36105_t2_0314_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tassées stérilement dans leurs temples; déjà onze caisses en sont remplies; 5,270 marcs d'argent sont prêts à être envoyés (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Nancy, 19 niv. II] (3)

« Citoyens représentans,

Les républicains du département de la Meurthe, viennent de toutes parts couvrir l'autel de la Patrie des richesses usurpées au peuple par le charlatanisme des prêtres, et entassées stérilement dans leurs temples.

Déjà onze caisses en sont remplies; 5 270 marcs d'argent sont prêts à être envoyés.

Il reste encore à recueillir l'offrande de trois districts et de quelques communes qui s'empres- sent aussi de suivre l'exemple de leurs frères.

Mandez nous, citoyens Représentans, où nous devons déjà envoyer ces 5 270 marcs tout prêts à partir et ce qui va nous arriver des districts et communes qui n'ont point encore terminé leur travail à cet égard. Salut et Fraternité.»

BIGEROT (présid.).

### 39

**Dénonciation faite par la société populaire d'Etampes, relativement à des rassemblemens nombreux et dangereux, qui se sont élevés dans quelques municipalités de ce district, sous prétexte de culte religieux, et où nombre d'officiers municipaux se rendent en écharpe (4).**

[Etampes, s. d.] (5)

« Citoyens Représentans,

Ce n'est pas assez que Toulon soit reconquis à la liberté, que la Vendée soit exterminée, ce n'est pas assez que l'on compte victoire sur victoire dans le nord, il faut encore que les restes du fanatisme expirant disparaissent du sol de la liberté.

La Société républicaine des Sans-Culottes d'Etampes, sait que tous ces prodiges sont dûs aux mesures fortes et vigoureuses que vous avez décrétées; à votre exemple elle concourt de tous ses moyens au triomphe de la République, et à la ruine de tous ses ennemis; mais elle est indignée de voir que ses travaux soient interrompus par des dénonciations contre une poignée de ces hommes, qui s'ils existent encore devraient faire les morts depuis que la secte à laquelle ils appartenoient a été rasée par la masse nationale.

On a dénoncé à la Société que dans la commune de Chalo Saint Mars voisine du chef-lieu de district, un prêtre qui continue son métier étoit le noyau d'un rassemblement qui pourroit être dangereux. Aussitôt ce rassemblement a excité sa surveillance, et sa surveillance appelle toute votre attention.

Ce ministre qui abuse de la liberté du culte pour perpétuer le prestige du fanatisme dans

(1) P.V., XXIX, 241. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *Mon.*, XIX, 216; *M.U.*, XXXV, 413; *Ann. patr.*, p. 1701; *J. Lois*, n° 474; *C. Eg.*, n° 515; *J. Fr.*, n° 478; *Audit. nat.*, n° 479; *J. Perlet*, p. 363; *J. Paris*, p. 1534.

(2) *B<sup>in</sup>*, 25 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(3) C 288, pl. 876, p. 6.

(4) P.V., XXIX, 242.

(5) AF<sup>II</sup> 28, pl. 226, p. 65. Mention dans *J. Fr.*, n° 478; *Ann. patr.*, p. 1701.

l'esprit des hommes foibles nous donne de vives inquiétudes que nous disposons dans votre sein.

En effet les 25, 26 et 27 décembre dernier, vieux style, son église où l'on ne voit ordinairement que les habitants du lieu, que l'habitude et le désœuvrement y rassemblent, étoit devenu le point de réunion de tout ce qui reste de prétendus fidèles dans un très vaste arrondissement, sans doute ce bon apôtre ne trouvoit pas assez de grandeur; assez de dignité dans son ministère pour en imposer aux sots et intimider les hommes courageux qui voudroient les éclairer, il a cru qu'il lui imprimeroit un caractère de majesté, qu'il lui donneroit une consistance républicaine, en se faisant assister de deux magistrats du peuple revêtus de l'écharpe municipale comme si des fonctions sacerdotales appor- toient quelque chose aux intérêts du peuple.

Citoyens représentans, la continuation de l'exercice de ce culte avec autant d'appareil est un abus dont la tolérance menace la liberté publique.

La Société républicaine des Sans-Culottes d'Etampes vous le dénonce et grâce à votre surveillance infatigable, il n'existe plus de Vendée, la Société vous redit encore cette vérité; si elle ralentissoit un instant la Société vous laisse à penser s'il ne seroit pas possible qu'il s'en établit une seconde. La Société est aussi informée que des prêtres qui ont abjuré, et même brûlé leurs lettres de prêtrise se font un jeu de parjurer, et reprennent hypocritement leurs fonctions. Cet abus lui a paru également devoir vous être dénoncé, elle vous le dénonce et vous conjure de rendre un décret qui assimile ces prêtres coupables aux prêtres réfractaires et parjures; frappez, il est temps, Citoyens représentans, toutes ces têtes criminelles, le peuple attend ce grand acte de justice nationale, et brûle de voir remplacer des ministres imposteurs, par des apôtres de la liberté qui enseignent une morale vraie et propagent les lumières de la raison, seule et unique religion des Français devenus libres.»

BARON-DELISLE (ex-présid.), DUCHÉ (secrét.).

Je demande, dit CLAUZEL, qu'il soit défendu, par un décret, à tout fonctionnaire de se présenter avec les signes qui leur sont donnés par la loi, à quelque cérémonie de culte que ce puisse être (1).

COUTURIER demande que ce prêtre soit traduit devant le tribunal révolutionnaire comme conspirateur.

LECOINTRE (de Versailles) croit que le meilleur moyen d'empêcher les prêtres de former des rassemblemens contre-révolutionnaires, c'est de ne plus les nourrir aux dépens du trésor public (2).

Mille voix ont bientôt couvert la sienne. La Convention lui retire la parole (3).

GOUPILLEAU se plaint de ce qu'on s'occupe de prêtres; il demande qu'il n'en soit plus question dans le sein de la Convention, et que les membres qui auront des propositions à faire sur les objets du culte, soient tenus de se retirer devers le comité de salut public (4).

(1) *Ann. patr.*, p. 1701.

(2) *J. Fr.*, n° 478.

(3) *Mess. soir*, n° 515.

(4) *J. Fr.*, n° 478; *J. Perlet*, p. 362.